



Le Comité d'Entreprise

Son rôle est essentiellement économique. Il doit être informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle des salariés.

Malgré le peu de places obtenues lors de l'élection de 2011, la CGT a fait preuve tout au long de la précédente mandature, de sérieux dans l'étude de chaque dossier et a su faire remonter les questions que se sont posées les salariés suite aux nombreux changements qui se sont succédés à un rythme effréné depuis la fusion.

Vous avez pu lire récemment sur le cahier « **une autre vision de GGE** » disponible en ligne sur le site intranet Sésame de la CGT, quelles seront nos revendications dans les années à venir. Nous participerons aux réunions d'instances avec la volonté de les porter et les défendre.



Le programme socio-culturel

La CGT souhaite une gestion plus centralisée du Comité d'Entreprise afin que l'ensemble des activités puisse profiter à tous, tout en maintenant une certaine autonomie de site pour la réalisation d'actions purement locales.

Ainsi, l'organisation de voyages ou de séjours doit avoir le double objectif d'avoir un prix attractif et de permettre aux salariés de pouvoir se rencontrer dans un cadre autre que celui de Groupama.

Nous proposerons des sorties et séjours avec des départs de plusieurs villes mais une destination commune afin que les salariés de l'ensemble des sites puissent se retrouver et se rencontrer.



Un match du Tournoi des VI nations à Paris ?

Nous organiserons des bus au départ de Strasbourg et Dijon avec arrêts à Nancy-Metz pour les uns et Chaumont pour les autres.

Un séjour en Espagne ?

Départs de Strasbourg ou Mulhouse pour les uns, de Lyon Saint-Exupéry pour les autres, et tout le monde fait la fête à Ibiza !



Nous garderons toutefois un budget sur chaque site afin de favoriser des actions ponctuelles locales (barbecue, sortie cinéma, café-théâtre, arbre de Noël...)

La CGT propose la continuation des activités qui ont obtenu l'adhésion des salariés :

- les chèques-vacances
 - la participation aux séjours enfants
 - les CESH
 - la participation à la pratique d'activités sportives ou culturelles (une par salarié)
 - le versement d'une subvention pour l'association sportive Groupama Sports
 - les locations de vacances
- 
- pour les salariés ne souhaitant pas de chèques vacances, un remboursement sur un billet d'avion ou de train pour une destination **à l'étranger**, à hauteur de la participation du CE à ces chèques-vacances.
 - Initiative groupe: participation financière du CE pour aider à la mise en place d'initiatives à vocation culturelle ou de loisir. **Un groupe de salariés décide de réaliser une sortie de loisir ?** Le CE leur attribuera une aide pour réaliser leur projet.
 - **des activités de proximité à des tarifs modiques** (parc d'attraction, barbecue, fête de Noël, avant-premières cinéma, concerts, café-théâtre...)
 - la **modification du quotient familial** favorisant les revenus modestes, tel que présenté sur le flyer que nous vous avons distribué.



Délégués du personnel

Ils sont vos contacts, vos relais et vos soutiens au niveau de votre établissement. A ce titre, ils sont au plus près des préoccupations sociales et économiques qui vous concernent. Ce sont des salariés et collègues qui, comme vous, aspirent à vivre dans une entreprise qui avance et réussit dans le respect et la considération des hommes et femmes qui la composent.

Voter la CGT, c'est soutenir un syndicalisme fort et des militants de la cause sociale entièrement mobilisés pour la défense et l'amélioration de vos droits ! Alors du 17 au 20 mars, un seul geste :



JE VOTE CGT